

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

QUATRIEME COMMISSION
15e séance
tenue le
8 novembre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SEANCE

Président : M. KOLPAGE (Sri Lanka)

SOMMAIRE

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE L'APARTHEID ET INSTAURATION D'UNE
AFRIQUE DU SUD UNIE, DEMOCRATIQUE ET NON RACIALE : AUDITION D'ORGANISATIONS ET
DE PARTICULIERS INTERESSES SPECIALEMENT PAR LA QUESTION

AUDITION DE PETITIONNAIRES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.4/48/SR.15
11 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE (A/48/20, A/48/221 et A/48/365)

1. Le PRESIDENT déclare que 1992, Année internationale de l'espace, qui a également marqué le dixième anniversaire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82), a été importante pour la coopération internationale touchant les applications pratiques de la technologie spatiale, notamment dans le domaine de l'environnement. L'adoption cette même année des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/RES/47/68) a été, pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'aboutissement de 12 années de travaux. La fin de la guerre froide lui offre l'occasion de revitaliser la coopération dans le domaine spatial.
2. Le Comité a contribué à développer le droit international de l'espace puisque cinq traités internationaux et quatre séries de principes juridiques régissant les utilisations de l'espace ont été adoptés, bilan tout à fait remarquable.
3. M. HOHENFELLNER (Autriche) présente, en sa qualité de Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le rapport du Comité sur les travaux de sa trente-sixième session (A/48/20) qui traite des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifique, du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trentième session, de l'application des recommandations d'UNISPACE 82, du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-deuxième session et des retombées bénéfiques de la technologie spatiale.
4. Le Comité a examiné, en priorité, les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques conformément aux dispositions de la résolution 47/67 de l'Assemblée générale, qui témoigne du souci de la communauté internationale d'encourager la coopération dans ce domaine. L'Année internationale de l'espace a offert une excellente occasion à cet égard. Lors de l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique et de l'application des recommandations d'UNISPACE 82, des questions importantes ont été abordées, telles que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et la coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies, la télédétection spatiale, l'espace et l'environnement terrestre et l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
5. M. Hohenfellner rend compte des travaux du Comité touchant l'application des recommandations d'UNISPACE 82 et le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (voir A/48/20, par. 23 à 35), la coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies (voir par. 44 à 48), la télédétection spatiale, y compris, notamment, ses applications intéressant les pays en développement (voir par. 49 à 54), l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace et les systèmes de transport spatial (voir par. 55 à 66), l'orbite des satellites géostationnaires, les sciences de la vie, y compris la médecine spatiale, les

(M. Hohenfellner, Autriche)

progrès réalisés dans l'exécution du programme géosphère-biosphère (modifications à l'échelle mondiale), ainsi que l'exploration des planètes et l'astronomie (voir par. 67 à 77). Le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité tendant à ce que le thème devant faire l'objet d'une attention particulière à sa session de 1994 soit "Les applications spatiales au service de la gestion des catastrophes : prévention, alerte, atténuation des dégâts et secours aux victimes", ainsi que la recommandation tendant à ce que le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération internationale d'aéronautique (FIA) soient invités à organiser un colloque international sur la question, en liaison avec les Etats Membres. Ce thème est d'autant plus actuel que les ravages causés récemment par le tremblement de terre en Inde ont illustré la nécessité de renforcer l'action et la coopération internationales dans ce domaine.

6. Après avoir indiqué, en ce qui concerne l'espace et l'environnement terrestre (par. 83 à 89) que le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique la question des débris spatiaux, le Président du Comité passe en revue le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-deuxième session (voir par. 90 à 113). Le Comité a noté avec satisfaction qu'après de nombreuses années d'efforts, les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/68. Le groupe de travail sur la question, qui s'est réuni de nouveau pour discuter de l'opportunité d'une révision, a procédé à un échange de vues préliminaire. Il a été convenu que le Sous-Comité scientifique et technique se prononcerait sur la nécessité d'une révision compte tenu de l'évolution des techniques.

7. En ce qui concerne la définition et la délimitation de l'espace, les divergences demeurent. La décision du Sous-Comité d'envisager de distribuer aux Etats Membres un "Questionnaire concernant les objets spatiaux" constitue un progrès.

8. S'agissant de la question de l'orbite des satellites géostationnaires, le Président du Comité déplore que malgré des échanges de vues approfondis, les pays industrialisés et les pays en développement demeurent divisés. De grands progrès ont, par contre, été faits en ce qui concerne les avantages de la technologie spatiale. Le groupe de travail pertinent a examiné un projet de "Principes relatifs à la coopération internationale en vue de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques", présenté par le Groupe des 77.

9. Les retombées de la technologie spatiale, qui font l'objet des paragraphes 114 à 120 du rapport à l'examen, offrent des avantages considérables dans de nombreux domaines. Le Comité a reconnu qu'il était nécessaire d'examiner les moyens de développer la coopération internationale pour que tous les pays, en particulier les pays en développement, puissent avoir accès aux nouvelles techniques issues de la technologie spatiale. La possibilité de tenir une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est à l'étude (voir par. 123 et 124).

10. D'autre part, le Comité a pris acte des décisions de l'Assemblée générale et du Secrétaire général de transférer le Bureau des affaires spatiales à l'Office des Nations Unies à Vienne dans le cadre de la restructuration, ainsi

/...

(M. Hohenfellner, Autriche)

que de la décision de charger le Bureau d'assurer le service du Comité et des sous-comités. Il a décidé de tenir ses réunions et celles de ses organes subsidiaires à Vienne en 1994, conformément à la règle énoncée dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

11. Le Comité n'a pu parvenir à un consensus au sujet de l'élargissement de sa composition et le Président a été prié de poursuivre les consultations. Un élargissement limité respectant l'équilibre régional, fondé sur les propositions des divers groupes régionaux, serait opportun.

12. Le Président du Comité conclut que la technologie spatiale revêtira une importance de plus en plus grande pour résoudre des problèmes comme ceux de la dégradation de l'environnement et du développement durable qui transcendent les barrières nationales et idéologiques.

13. M. MISHRA (Inde) fait observer que la communauté internationale est tenue d'assurer la préservation de l'espace, patrimoine commun de l'humanité, et d'aider les pays en développement à bénéficier des utilisations pacifiques de l'espace.

14. L'Inde, qui a procédé au début de l'année au premier vol d'un véhicule de lancement de satellite polaire, a accompli des progrès remarquables en matière de technologie spatiale, à laquelle est assigné un rang de priorité élevé, et les satellites jouent un rôle irremplaçable dans son développement, notamment dans les domaines des communications, de la télédétection, de l'alerte rapide, de la météorologie et de l'exploration des ressources naturelles. Son programme a pour objectif de permettre à l'Inde de parvenir à l'autonomie dans le domaine des lancements de satellites de télédétection. Le représentant de l'Inde déplore les mesures que prennent certains groupes pour priver les pays en développement de la technologie nécessaire pour progresser dans ce domaine, même si ces pays sont disposés à appliquer des régimes garantissant la bonne utilisation de cette technologie.

15. S'agissant des travaux du Comité de l'espace et de ses sous-comités, le représentant de l'Inde se félicite de la décision d'inscrire la question des débris spatiaux à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et de l'esprit de conciliation dont les membres du Comité sont animés.

16. L'Assemblée générale a adopté en 1992, après de nombreuses années de travail au sein du Comité, les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Ces principes doivent donner lieu à l'adoption de mesures concrètes afin de renforcer la confiance de la communauté internationale et de dissiper ses craintes. La révision de ces principes que prévoit l'Assemblée générale pour tenir compte des nouvelles applications nucléaires et des recommandations internationales en matière de protection radiologique devrait viser à consolider les acquis et non à les compromettre et à rendre les recommandations conformes à celles de la Commission internationale de protection contre les radiations (CIPR). Le Sous-Comité scientifique et technique devrait s'interroger sur l'opportunité d'une révision compte tenu de l'évolution des technologies. Il faudrait que le Sous-Comité juridique progresse rapidement dans l'examen des autres questions inscrites à son ordre du jour, notamment celles relatives aux avantages de la technologie spatiale et à la définition et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires.

(M. Mishra, Inde)

17. La délégation indienne appuie la décision du Comité de tenir la trente-troisième session du Sous-Comité juridique à l'Office des Nations Unies à Vienne, mais les décisions concernant les réunions futures devraient être prises compte tenu des vues exprimées par les pays en développement qui n'ont pas de représentation à Vienne.

18. Le représentant de l'Inde, se référant à la question de la représentation des pays en développement au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, fait valoir qu'au cours des dernières années, de nombreux pays ont accompli des progrès considérables dans le domaine de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace. Une représentation géographique équitable peut contribuer à promouvoir les objectifs du Comité et de l'ONU. C'est pourquoi l'Inde appuie la candidature du Kazakhstan.

19. Quant à la tenue d'une troisième conférence UNISPACE, la délégation indienne se félicite que le Sous-Comité scientifique et technique ait engagé des consultations à cet égard. Des progrès significatifs ont été réalisés depuis la dernière conférence et il importe de les examiner en tenant compte des nouvelles possibilités qui existent en matière de coopération internationale. La dynamique de coopération créée à l'occasion de l'Année internationale de l'espace et de la Conférence de Rio doit être maintenue. La technologie spatiale peut contribuer à résoudre les graves problèmes auxquels les pays en développement sont confrontés. Plusieurs délégations ayant proposé que la Conférence se tienne dans un pays en développement, l'Inde réitère son offre d'accueillir la troisième Conférence UNISPACE.

20. M. FREUDNSCHUSS (Autriche) dit qu'à première vue, le bilan de 1993 peut sembler modeste mais que les travaux réalisés cette année sont importants en ce qu'ils correspondent à une période de consolidation des acquis et de réflexion sur la voie à suivre à l'avenir. Ainsi, les délibérations de 1993 ont été l'occasion de faire le point sur l'accord conclu en 1992, après des négociations particulièrement longues et difficiles, sur les principes applicables à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. De plus, le Comité est enfin convenu, après de longs travaux préparatoires, d'inscrire la question des débris spatiaux à l'ordre du jour de son Sous-comité scientifique et technique. En raison des risques que comporte la multiplication des débris spatiaux, cette décision acquiert une importance non négligeable.

21. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans les activités spatiales pour le renforcement de la sécurité dans la période de l'après-guerre froide (A/48/221) n'ayant été publié qu'en juillet, le Comité n'a pas eu le loisir de l'examiner avec l'attention qu'il mérite. Nul doute que le Comité gardera certaines des idées audacieuses qu'il contient à l'esprit au moment où il examinera la possibilité d'organiser une troisième Conférence UNISPACE, projet que l'Autriche accueille favorablement.

22. L'Autriche n'a jamais ménagé ses efforts pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace, en accueillant notamment plusieurs manifestations et séminaires consacrés à ce thème. C'est pourquoi le représentant de l'Autriche se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale de transférer à Vienne le Bureau des affaires spatiales de l'ONU.

23. M. DEWEZ (Belgique, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres) souligne l'importance que la Communauté européenne et ses Etats membres attachent aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La fin de la guerre froide a permis au Comité de mieux s'acquitter du rôle de catalyseur et de coordonnateur qui lui avait été assigné par l'Assemblée générale. Pour lui permettre de poursuivre son action dans cette voie, il convient de préparer un projet de résolution définissant le mandat du Comité pour l'année 1994. Il faudra également que le Sous-Comité scientifique et technique examine l'opportunité de réviser les principes applicables à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. La Communauté européenne et ses Etats membres observeront avec intérêt les travaux qui s'ouvriront dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique sur la question des débris spatiaux.

24. Soulignant l'importante contribution que les sciences de l'espace peuvent apporter aux problèmes de l'environnement, le représentant de la Belgique indique que la Communauté européenne et ses Etats membres souhaitent que ce thème soit inscrit à l'ordre du jour du Comité.

25. Le Comité devra par ailleurs examiner les progrès restant à réaliser dans l'application des recommandations d'UNISPACE 82. La Communauté européenne et ses Etats membres rendent hommage aux efforts menés par le spécialiste des applications des techniques spatiales en vue de la création de centres régionaux d'applications spatiales en étroite liaison avec les centres de recherche déjà existants. Les efforts européens, menés au niveau national comme au niveau multilatéral, notamment par le biais de l'Agence spatiale européenne, ont notamment pris la forme de séminaires et d'ateliers de formation organisés sur les thèmes les plus divers au profit de la communauté scientifique internationale. La Communauté européenne et ses Etats membres soutiennent les activités menées par le Comité pour favoriser les échanges de connaissances et d'expériences dans des domaines allant des télécommunications aux sciences de la vie et souhaitent qu'elles se poursuivent. Il importe en effet de coordonner les efforts au niveau mondial, et ce, pour le plus grand bien de l'humanité tout entière.

26. M. RYDBERG (Suède) évoque le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans les activités spatiales pour le renforcement de la sécurité dans la période de l'après-guerre froide (A/48/221), dans lequel il voit un document important propre à enrichir le débat sur le rôle que la technologie spatiale est appelée à jouer à la lumière des changements politiques et technologiques récents. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne à juste titre le caractère mixte des techniques spatiales, qui peuvent pour la plupart être utilisées à des fins militaires aussi bien que civiles. Il importe donc d'en promouvoir l'utilisation pacifique tout en empêchant la prolifération d'armes porteuses de déstabilisation.

27. Rappelant l'accord conclu en 1992 sur les principes applicables à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le représentant de la Suède souligne qu'une révision de ces principes ne devrait être envisagée que si elle est susceptible de renforcer sensiblement la protection garantie par ces principes.

(M. Rydberg, Suède)

28. La Suède se félicite que le Comité soit convenu d'inscrire la question des débris spatiaux à l'ordre du jour de son Sous-comité scientifique et technique. Comme il est impossible, pour des raisons techniques aussi bien qu'économiser, de débarrasser l'espace des débris qui l'encombrent, il s'agit d'un domaine où, faute de remèdes, la prévention s'impose. Le Sous-Comité scientifique et technique doit donc examiner sans délai les différentes stratégies qui sont suivies actuellement afin de limiter le nombre de nouveaux débris spatiaux.

29. Le Sous-Comité est le cadre d'échanges internationaux d'informations et d'expériences sur les activités spatiales. De l'avis de la délégation suédoise, il n'y a aucune incompatibilité entre ce rôle du Sous-Comité et sa principale fonction, qui est de préparer le terrain pour l'adoption de normes devant régir la coopération internationale en matière d'activités spatiales.

30. La Suède a contribué aux travaux du Comité en lui soumettant un exposé technique sur l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine des petits satellites. De plus, la Suède continue d'organiser des stages sur les techniques de télédétection, dont le quatrième se tiendra en 1994.

31. En ce qui concerne l'éventualité d'organiser une troisième Conférence d'UNISPACE, la Suède estime que, vu l'importance des enjeux, il faudra étudier cette question avec beaucoup de soin.

32. Il serait également utile d'examiner les travaux réalisés par le Sous-Comité juridique dans une perspective critique, afin d'en améliorer l'efficacité. A cet égard, la Suède se félicite de la décision d'adopter une démarche plus souple dans la planification des travaux du Sous-Comité et de la durée de ses futures sessions.

33. La Suède compte bien que le Comité achèvera prochainement l'examen de la question de sa composition. Elle rend hommage aux efforts déployés par le Président du Comité pour trouver une solution universellement acceptable.

34. Mme ASHRAF (UNESCO) rappelle qu'au fil des ans, l'UNESCO a accumulé une grande expérience de l'application des sciences de l'espace, grâce aux nombreux programmes de formation et d'éducation scientifique et technique qu'elle a mis en oeuvre. Dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'UNESCO mettra l'accent sur les grands programmes scientifiques qu'elle mène dans le domaine de l'écologie et de la géologie.

35. L'utilité de la télédétection spatiale et des systèmes d'information géographique (SIG) pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles n'est plus à démontrer. L'UNESCO continue d'assister tous les Etats Membres, et en particulier les pays en développement, dans les efforts qu'ils déploient pour mettre les technologies spatiales au service du développement économique, social et culturel. Une coopération s'est notamment instaurée entre l'UNESCO et plusieurs agences spatiales dans le cadre d'un projet cartographique consacré aux routes de la soie.

36. La télédétection et les SIG sont sans contexte des instruments précieux pour les décideurs qui s'occupent de problèmes d'environnement et de développement. On remarque toutefois que, malgré les avancées techniques, le

(Mme Ashraf)

moindre coût de ces systèmes et leur convivialité accrue, leur potentiel n'a pas encore été pleinement mis à profit. Il faut que les responsables de la gestion des ressources du monde entier puissent savoir avec précision quelles données sont disponibles, non seulement sur leur propre pays mais aussi à l'échelle de la région, du continent et même de la planète. Un effort s'impose donc en matière de normalisation des procédures de collecte et d'archivage des données.

37. On sait que la télédétection et les SIG peuvent avoir une multitude d'applications nouvelles mais il faut encore, pour en tirer pleinement parti, multiplier les échanges de données techniques et scientifiques, procéder à des transferts de techniques et à des échanges de spécialistes, assurer l'accès de tous aux données de télédétection, aux stations au sol et au traitement numérique des images et, surtout, mettre en valeur les ressources humaines dans les pays en développement.

38. Consciente que le transfert de connaissances et de savoir-faire est plus que jamais la clef d'un développement durable, l'UNESCO organise de nombreux stages de formation et de spécialisation à l'intention de scientifiques du monde entier, dans des domaines aussi divers que la télédétection, la géologie, l'océanographie et l'écologie.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE L'APARTHEID ET INSTAURATION D'UNE AFRIQUE DU SUD UNIE, DEMOCRATIQUE ET NON RACIALE

AUDITION DE PETITIONNAIRES (A/C.4/48/5 et Add. 1 à 8)

39. Le PRESIDENT rappelle que l'Assemblée générale a décidé que le point 38 de l'ordre du jour serait examiné en séance plénière, étant entendu que les représentants de l'OUA et des mouvements de libération nationale reconnus par cette organisation seraient autorisés à participer au débat et que les particuliers et les organisations portant un intérêt particulier à cette question seraient autorisés à prendre la parole devant la Quatrième Commission.

40. Sur l'invitation du Président, S. E. M. Pheko (Pan Africanist Congress of Azania) prend place à la table des pétitionnaires.

41. M. PHEKO (Pan Africanist Congress of Azania), après avoir retracé les grandes lignes de l'histoire coloniale de l'Afrique du Sud, rappelle que les quatre colonies britanniques du Cap, du Transvaal, de l'Etat libre d'Orange et du Natal n'ont été réunies que pour mieux lutter contre les populations autochtones et l'admission de l'Afrique du Sud à la Société des Nations en 1919, puis à l'Organisation des Nations Unies en 1945 ne s'est pas accompagnée de la décolonisation de ce pays, dont le statut international actuel est une violation du jus cogens. En vertu du Native Land Act de 1913, 13 % seulement des terres ont été allouées aux Africains. Ces "réserves" sont devenues les homelands.

42. L'évolution de la situation en Afrique du Sud, qui suscite l'euphorie à l'étranger n'est que superficielle. Le génocide du peuple africain par la minorité au pouvoir se poursuit. Pour la seule année 1992, 20 135 Africains ont été tués en Afrique du Sud. En juillet et août 1993, 1 159 personnes ont été tuées. Le PAC s'est abstenu lors de la décision de créer le Conseil exécutif de transition, car l'armée et la police sont placées sous l'autorité exclusive de

(M. Pheko)

la minorité au pouvoir. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, le 8 octobre 1993, de lever les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, alors que le régime continue d'opprimer les Africains. Or, la levée du boycottage dans le domaine des sports en 1991 n'a pas été suivie d'une modification de la situation. Le PAC considère que les négociations doivent être menées par un organisme neutre et de préférence dans un endroit neutre. Le PAC a toujours pensé qu'elles devraient avoir lieu dans le cadre de l'ONU ou de l'OUA. Des négociations menées dans un climat de neutralité permettent de garantir la sécurité des négociateurs et d'éviter toute ingérence.

43. En ce qui concerne les arrangements intérimaires conclus avec le régime de Klerk, ils ne visent qu'à perpétuer le régime colonialiste. Il faut rejeter l'idée que l'Afrique du Sud est un pays indépendant et souverain. Seule la décolonisation d'Azania permettra de régler le conflit politique.

44. M. PHEKO se retire.

45. Sur l'invitation du Président, Mme Donna Katzin (Interfaith Center on Corporate responsibility) prend place à la table des pétitionnaires.

46. Mme KATZIN [Interfaith Center on Corporate responsibility (ICCR)] félicite l'Assemblée générale d'avoir adopté la résolution A/48/1 levant les sanctions économiques qui avaient été imposés à l'Afrique du Sud. La communauté internationale doit s'efforcer de trouver les moyens d'appuyer l'instauration d'une démocratie politique et économique et l'Organisation des Nations Unies doit apporter son concours pour l'organisation d'élections régulières en Afrique du Sud. Sur le plan économique, la tâche du gouvernement de transition qui sera élu en avril 1994 sera très ardue. La réussite du gouvernement décidera de la survie de la première administration élue démocratiquement. La communauté internationale, qu'il s'agisse des organisations gouvernementales et non gouvernementales ou des organismes des Nations Unies, a un rôle très important à jouer. Il faut espérer que le FMI et la Banque mondiale apporteront leur appui sans imposer des conditions trop strictes sur le plan de l'ajustement structurel. Le secteur privé peut aider à édifier une société viable et plus juste en respectant le code de conduite pour les sociétés opérant en Afrique du Sud qui a été élaboré par le South African Council of Churches (CACC).

47. Dans le domaine bancaire, les pratiques discriminatoires se poursuivent. La communauté internationale doit intervenir pour faciliter l'accès de la population noire au crédit. La Quatrième Commission doit étudier les moyens permettant aux organismes des Nations Unies d'encourager un développement participatif et durable et de favoriser les investissements responsables en Afrique du Sud, en coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales des Etats membres oeuvrant en faveur du rétablissement de la démocratie en Afrique du Sud.

48. MME KATZIN se retire.

49. Sur l'invitation du Président, Mme Eve A. Thompson (Lawyers' Committee for Civil Rights Under Law) prend place à la table des pétitionnaires.

50. Mme THOMPSON (Lawyers' Committee for Civil Rights Under Law) a rappelé que, le 23 septembre 1993, le Parlement sud-africain a voté la loi créant le Conseil exécutif de transition, première institution qui assurera la transition vers la démocratie en Afrique du Sud. Elle souligne qu'en ce qui concerne le partage du pouvoir, les concessions des parties ont abouti à un accord portant sur un gouvernement d'unité nationale. Les termes de cet accord figureront dans une constitution provisoire qui doit être votée à la fin novembre. L'African National Congress (ANC) vient d'obtenir du National Party qu'il abandonne l'idée du veto de la minorité sur les décisions de la majorité.

51. En ce qui concerne le pouvoir régional, l'ANC a fini par accepter l'idée d'administrations régionales ayant compétence dans des domaines comme l'éducation, la police ou la santé. Un Forum multipartite de négociation non élu a formulé les principes constitutionnels sur lesquels s'appuieront les travaux de la future assemblée constituante.

52. Il reste des obstacles à éliminer avant les élections du 27 avril 1994, le plus important demeure le refus de nombreux partis de participer aux travaux du Conseil exécutif de transition et aux élections. Un autre problème est la persistance de la violence qui risque de décourager un fort pourcentage de la population noire de voter, et la redistribution des biens et la reconstruction doivent devenir des priorités économiques. Cette tâche sera extrêmement complexe car la population privilégiée ne renoncera à ses acquis que sous la pression.

53. Mme THOMPSON se retire.

54. Sur l'invitation du Président, Mme von Roemer [Confédération internationale des syndicats libres (CISL)] prend place à la table des pétitionnaires

55. Mme von Roemer [Confédération internationale des syndicats libres (CISL)] dit que son organisation se félicite de la décision de créer un conseil exécutif de transition en Afrique du Sud en vue de préparer les élections qui doivent avoir lieu le 27 avril 1994 et de la requête de M. Mandela touchant la levée des sanctions économiques. Les actes d'intimidation et de violence commis actuellement en Afrique du Sud, qui risquent de faire gravement obstacle au processus de démocratisation, visent incontestablement le mouvement syndicaliste, l'un des piliers de la future démocratie, et leur but est de déstabiliser ses activités. Les travailleurs et leurs syndicats font l'objet d'attaques motivées par des raisons politiques. La collusion du patronat avec la police et les forces de sécurité est encore très courante. La représentante de la Confédération internationale des syndicats libres cite de nombreux exemples illustrant les dangers auxquels sont exposés chaque jour les dirigeants et les membres du Mouvement syndical démocratique.

56. En février 1993, la Confédération internationale des syndicats libres a chargé une mission composée de 50 syndicalistes d'enquêter en Afrique du Sud sur les actes d'intimidation et de violence, et de déterminer quel appui apporter au mouvement syndicaliste. La mission, qui a été guidée dans sa tâche par deux syndicats, COSATU et NACTU, a insisté sur la nécessité pour la communauté internationale d'apporter d'urgence un appui financier, politique et moral aux forces démocratiques. Pour réussir, la transition politique doit s'accompagner de profondes réformes sociales et économiques. La mission a formulé diverses

(Mme von Roemer)

recommandations touchant notamment l'accroissement du nombre des observateurs internationaux, qui devrait comprendre des femmes, et la réaffirmation de leur mandat, le déploiement d'équipes d'observateurs dans les points chauds et la présentation de rapports périodiques sur toutes leurs activités. Les membres de la police doivent recevoir une formation leur permettant de conseiller les femmes victimes d'actes de violence et de viols. La mission a également demandé au patronat sud-africain de lutter contre la violence et de faciliter le processus démocratique en étant représenté dans les mécanismes de paix et du Comité pour le règlement des différends, et en fournissant un appui matériel aux victimes d'actes de violence. La mission s'est particulièrement occupée des violations massives des droits syndicaux et des droits de l'homme dans les homelands. Conformément aux recommandations de la mission, un groupe d'observateurs de la CISL de la violence en Afrique du Sud a été créé, composé de représentants de membres de la Confédération en poste dans le pays qui bénéficieront de la collaboration de deux syndicats, COSATU et NACTU. Le Comité de la Confédération s'occupant de la défense des droits de l'homme et des droits syndicaux, se conformant à l'une des recommandations de la mission, a préconisé la fourniture d'une aide massive au Mouvement syndical démocratique et aux autres forces démocratiques en vue d'informer et de sensibiliser les électeurs à la tolérance politique par le biais de séminaires et d'activités analogues.

57. Enfin, la Mission de la Confédération internationale de syndicats libres a instamment invité le Gouvernement sud-africain à s'engager à créer un climat propice à une libre activité politique et à constituer une commission électorale indépendante en vue de garantir la régularité des élections.

58. Mme VON ROEMER se retire.

59. Sur l'invitation du Président, Mme Burrows (Sous-Comité de l'Afrique australe du Comité des organisations non gouvernementales) prend place à la table des pétitionnaires.

60. Mme BURROWS (Sous-Comité de l'Afrique australe du Comité des organisations non gouvernementales) fait observer que les élections qui doivent avoir lieu le 27 avril 1994, dont la date ne saurait être modifiée, vont marquer pour l'Afrique du Sud une ère nouvelle en mettant fin à l'apartheid et en créant une société démocratique non raciale et unie. L'escalade de la violence qui a fait près de 4 000 victimes parmi les Noirs essentiellement risque de compromettre la tenue d'élections régulières. En tant que garant de la sécurité, le Gouvernement De Klerk est tenu de faire cesser la violence. Il est prouvé notamment dans le rapport du Rapporteur spécial sur la situation en Afrique du Sud que les forces de défense et la police sud-africaine contribuent à provoquer la violence. Des équipes d'observateurs ont été créés dans le cadre du programme oecuménique d'observation en Afrique du Sud ainsi que par la Communauté européenne, les pays du Commonwealth et l'Organisation de l'unité africaine. La Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud, créée par le Conseil de sécurité, a contribué à atténuer les tensions et à renforcer les mécanismes de paix mis en place par les organes nationaux et locaux de l'Accord national de paix. Une centaine d'observateurs devraient être prochainement en poste, mais ce nombre devrait être au moins de 400. S'il incombe au peuple sud-africain de parvenir à régler équitablement les problèmes multiples auxquels ce pays est en proie, la Communauté internationale ne doit pas relâcher sa vigilance ni se soustraire à ses responsabilités. Les besoins

/...

(Mme Burrows)

sociaux et économiques des communautés noires posent un défi à la communauté internationale. La sécurité alimentaire, la sécurité de l'emploi et la sécurité en général sont des facteurs essentiels du processus de transformation de la société en une société libre, maîtresse de son destin et soucieuse d'assurer les besoins de ses citoyens. A moins de cinq mois des élections, il est urgent de préparer des programmes d'instruction civique à l'intention de tous les groupes, notamment les illettrés, les populations rurales, etc. Les valeurs démocratiques doivent être inculquées de manière à permettre l'instauration d'une société sud-africaine non raciale et démocratique.

61. Quant à l'observation des élections, il faudra faire appel aux services de près de 15 000 observateurs qui pourraient être recrutés localement ou auprès d'organisations non gouvernementales. On pourrait s'inspirer du cas de la Namibie à cet égard. Le projet de constitution de transition étant presque achevé, divers organes (Conseil exécutif de transition, Commission électorale indépendante, Service de radiodiffusion indépendant, Commission des médias indépendante) doivent pouvoir fonctionner à bref délai.

62. La communauté internationale qui est demeurée vigilante pendant de nombreuses années doit continuer à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la majorité noire d'Afrique du Sud au moment où elle est confrontée à de difficiles tâches. A sa dernière Conférence, l'OIT a demandé l'abrogation de la législation d'apartheid, y compris de la loi électorale de 1979 et l'extension des législations du travail aux travailleurs des bantoustans, qui demeurent privés de l'exercice de leurs droits syndicaux, ainsi qu'aux employés de maison, aux ouvriers agricoles et aux travailleurs du secteur public. Le Gouvernement du National Party est devenue partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le nouveau gouvernement devra s'employer à créer une société non sexiste. Une campagne ("Women for Women in Government") vise à faire élire un nombre substantiel de femmes au premier parlement démocratiquement élu et les ONG internationales peuvent jouer un rôle important à cet égard en envoyant des femmes parlementaires dans les régions les plus reculées. Le Comité spécial contre l'apartheid pourrait réinstituer son équipe spéciale concernant les femmes et les enfants dont le concours pourrait être précieux pour le nouveau gouvernement en ce qui concerne la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence des Nations Unies sur la femme devant avoir lieu en 1995.

63. En conclusion, la représentante du Comité des organisations non gouvernementales pour l'Afrique australe invite la communauté internationale à maintenir la question de l'Afrique du Sud au nombre de ses questions prioritaires.

64. Mme Burrows se retire.

65. Sur l'invitation du Président, M. Bjornlund (National Democratic Institute for International Affairs) prend place à la table des pétitionnaires.

66. M. BJORNLUND (National Democratic Institute for International Affairs) dit que l'organisme auquel il appartient, qui est affilié au Parti démocrate des Etats-Unis, a pour vocation de promouvoir et de renforcer les institutions dans les pays nouvellement démocratiques. Fort de l'expérience qu'il a acquise dans

(M. Bjornlund)

plus de 60 pays – et, depuis trois ans, en Afrique du Sud – le NDI souhaite faire part aux membres de la Commission de quelques suggestions sur le rôle que la communauté internationale pourrait jouer dans la démocratisation de l'Afrique du Sud. Pour être efficace, l'assistance internationale doit porter sur trois domaines essentiels : instruction civique, renforcement des partis politiques et surveillance électorale.

67. L'instruction civique a une importance capitale : il faut convaincre les citoyens de l'utilité du vote, leur apprendre comment voter et leur garantir qu'ils pourront le faire en toute sécurité. Le NDI a lancé dès 1991, en collaboration avec le South African Centre for Development Studies (University of the Western Cape) une initiative appelée Project Vote, à laquelle ont également été associées plusieurs ONG sud-africaines.

68. L'assistance internationale à l'intention des partis politiques est particulièrement importante en Afrique du Sud, où mouvements de libération et gouvernements des homelands sont en train de s'organiser en partis en vue des premières élections démocratiques que connaîtra le pays. Pour assainir le climat d'intolérance et de méfiance engendré par une longue oppression, il faudra en effet pouvoir compter sur des partis politiques solides et bien organisés.

69. Quant à la surveillance électorale, elle ne doit pas être exercée exclusivement par des organismes étrangers. Pour inspirer confiance à la population, il est essentiel que des groupes sud-africains participent à la surveillance du scrutin. De plus, on augmentera ainsi les chances pour que le verdict des urnes soit accepté de tous.

70. Rappelant que les élections doivent s'inscrire dans le contexte plus large d'une transformation politique radicale, l'intervenant évoque le rôle que l'ONU pourrait jouer pour favoriser le succès du processus électoral. L'Afrique du Sud étant dotée des infrastructures nécessaires à la tenue d'élections, elle n'aura pas besoin de l'assistance technique et administrative que l'ONU a apportée avec succès dans d'autres pays. L'ONU devrait donc veiller à écarter la menace la plus grave qui pèse sur l'avenir démocratique du pays, à savoir les actes d'intimidation et de violence politiques. Elle devrait également coordonner l'action des nombreux observateurs internationaux attendus pour les élections, en organisant à leur intention des séances d'information et en répartissant les tâches entre les divers participants.

71. M. Bjornlund se retire.

72. Sur l'invitation du Président, M. Roques (City of London anti-apartheid Group) prend place à la table des pétitionnaires.

73. M. ROQUES (City of London anti-apartheid Group) dit que la fixation de la date des premières élections non raciales qui doivent avoir lieu en Afrique du Sud ne signifie pas que la lutte visant à mettre fin à la domination blanche et à l'apartheid est terminée. Depuis l'arrivée au pouvoir du Président De Klerk, il n'a été procédé à aucune réforme fondamentale visant à améliorer les conditions d'existence de la majorité noire qui se sont, en fait, détériorées.

(M. Roques)

74. L'emploi, l'éducation, la santé et le logement sont des questions que l'on ne cherche pas à régler. Huit millions de personnes ne disposent pas d'un logement élémentaire, près de 90 % des familles noires dans les villes et les campagnes n'ont pas d'électricité et plus de 60 % des décès d'enfants noirs sont dus à la malnutrition; 17 millions de personnes vivent dans la misère, 6 à 7 millions sont en chômage et plus de 80 % de la population n'a accès qu'à 13 % des terres qui sont situées dans les régions les plus stériles. Récemment, le taux de chômage parmi les Noirs est passé à 50 % et il faudrait prévoir un programme massif de construction de logements pour loger décentement les familles vivant dans les communautés noires et les bidonvilles, c'est-à-dire la vaste majorité de la population africaine. Sept millions d'enfants n'ont reçu qu'un minimum d'instruction ou n'ont pas été scolarisés, et la population noire en général n'a guère accès à des services de santé. Le prochain gouvernement devra s'employer à éliminer les inégalités fondamentales existant entre les deux groupes de population en Afrique du Sud. La question foncière ne pourra être ignorée.

75. La levée des sanctions est prématurée car elles ont contribué à contraindre le régime minoritaire à négocier; aussi doivent-elles demeurer en vigueur jusqu'à ce qu'un gouvernement démocratiquement élu soit mis en place. Les représentants de l'Anti-apartheid Group s'inquiètent des accords secrets, bilatéraux, conclus dans le cadre des négociations entre deux partis considérés comme représentants du peuple sans avoir été élus. Toute tentative visant à limiter la souveraineté de l'Assemblée constituante élue serait contraire aux principes démocratiques. Il est vital d'exiger que l'Afrique du Sud demeure unie. Dans le numéro de Notes et documents de septembre 1993, publication du Centre contre l'apartheid, on lit que les actes d'intimidation et de violence constituent le plus grand obstacle au droit de vote. La concentration des actes de violence dans certaines zones montre bien qu'il s'agit d'une campagne orchestrée par le régime. L'ONU doit être prête à assurer la supervision des élections comme elle l'a fait en Namibie. Une commission électorale indépendante devrait être créée et commencer ses travaux immédiatement afin d'établir les listes électorales, d'informer les électeurs et d'assurer ainsi la plus grande participation possible aux élections.

76. En conclusion, le représentant du City of London anti-apartheid Group, rappelant que la plupart des organisations internationales solidaires ont appuyé exclusivement l'African National Congress (ANC) fait observer que l'ONU se doit de consulter tous les mouvements de libération sans exception et la Commission devrait entendre les vues des organisations représentées en Afrique du Sud qui s'opposent aux élections afin de déterminer si leurs réserves sont justifiées. Lors d'une réunion d'information en octobre 1993 avec l'Azanian Peoples' Organization (AZAPO), l'Anti-apartheid Group a appris qu'AZAPO suit de très près l'évolution de la situation et fait campagne pour que les élections se déroulent régulièrement. La Commission devrait entendre un représentant de l'AZAPO. L'arrivée au pouvoir d'un régime majoritaire sera la seule manière de régler le problème sud-africain.

77. M. Roques se retire.

78. Sur l'invitation du Président, Mme Ifill (American Committee on Africa), prend place à la table des pétitionnaires.

79. Mme IFILL (American Committee on Africa) dit que son organisation, qui a su mobiliser un grand nombre de sympathisants à l'appui des sanctions au cours des années 80, s'est félicitée que Nelson Mandela ait demandé la levée des sanctions. La nouvelle phase de la lutte en vue de l'instauration de la démocratie en Afrique du Sud est semée de difficultés. Il faut en effet veiller à ce que les élections soient régulières et faire table rase de l'héritage de l'apartheid.

80. Plusieurs programmes ont été créés et l'un d'entre eux fait notamment appel au concours d'éminents dirigeants des communautés religieuses des Etats-Unis. Ces dirigeants ont forgé des liens avec des homologues sud-africains. Ce réseau (Religious Action Network) est prêt à favoriser la tenue d'élections régulières, en faisant notamment pression sur le Gouvernement des Etats-Unis, et à appuyer la reconstruction après les élections. L'organisation de la pétitionnaire suit actuellement les progrès accomplis par les villes et les Etats des Etats-Unis en ce qui concerne la levée des sanctions et collabore avec plusieurs législateurs; le directeur des projets s'est rendu en Californie où il s'est entretenu avec une cinquantaine de fonctionnaires municipaux responsables des finances. Tous ces sympathisants sont soucieux d'appuyer le mouvement démocratique en Afrique du Sud en renforçant leurs liens avec le peuple sud-africain. L'Africa Fund, organisation amie, poursuit les mêmes objectifs que l'American Committee on Africa dont les récentes publications visent à informer la population américaine des complexités des prochaines élections en Afrique du Sud, de questions concernant les femmes sud-africaines, du mouvement démocratique en Afrique du Sud.

81. Mme Ifill se retire.

La séance est levée à 13 h 25.